
Communication à la presse

Association des Transporteurs et Recycleurs de déchets du Valais Romand et du Chablais (ATRED VS-Romand/Chablais)

Martigny - 29 janvier 2020



Désormais les communes paient pour l'élimination du vieux papier et du carton

La nouvelle surprend alors que les communes étaient habituées à encaisser un montant pour la collecte du vieux papier et du carton. Un prix minimum était généralement fixé dans un contrat cadre afin qu'elles soient assurées de couvrir les coûts de la collecte. Ce type de contrats a été peu à peu abandonné, car il présentait un risque trop important pour les « collecteurs » qui devaient supporter une volatilité de plus en plus forte sur les prix de reprise de ces matériaux par les producteurs de cartons ondulés, de boîtes de carton, de papiers hygiéniques, de papier ménage et de papier journal. Ce prix de reprise à l'usine (après traitement et transport), qui s'approche parfois de zéro, ne permet plus aujourd'hui de couvrir les coûts du transport du centre de collecte au centre de tri, du tri, de la manutention et de la livraison aux producteurs de papier.

La chute massive des prix du vieux papier et du carton est attribuée à des incertitudes croissantes dans la conjoncture, une politique commerciale mondiale plus restrictive et une baisse de la marge bénéficiaire sur toute la chaîne de la valorisation du secteur du papier. Par dessus tout, la fermeture des frontières chinoises à l'importation de certaines matières premières secondaires a fait plonger les prix.

Dans certaines communes suisses-allemandes, et selon le principe du pollueur payeur, les citoyens sont désormais parfois appelés à payer une taxe lors de l'apport de leur vieux papiers ou cartons dans une déchetterie. A notre connaissance aucune commune valaisanne n'applique cette pratique, néanmoins il

est clair que les coûts de collecte et d'élimination payés par la commune devront être répercutés sur la taxe de base.

Les citoyennes et les citoyens pourraient être tentés de mettre le vieux papier et le carton directement dans leur sac poubelle. Autant économiquement, qu'écologiquement, ils auraient tort. Le recyclage reste plus économique que l'incinération. Lorsque l'incinération d'une tonne de déchets coûte de 100 à 250 francs (hors coûts de collecte), le traitement du vieux papier et carton (hors coûts de collecte) ne coûte que de 35 à 70 francs par tonne. De plus, les bilans écologiques montrent que l'impact du recyclage est nettement moindre que celui de la fabrication de nouvelles fibres. En clair, lorsque vous incinérez du papier ou du carton, il sera nécessaire d'abattre de nouveaux arbres pour créer de nouvelles fibres avec une grande consommation d'énergie. L'utilisation du vieux papier et carton lors de la production économise 70% de CO2 et tout autant d'eau, ainsi que 60% d'énergie. En outre, le vieux papier est la matière première la plus importante de l'industrie du papier et du carton en Suisse. Sans cette matière première à bas prix, la Suisse ne pourrait tout simplement pas maintenir une production locale.

L'ATRED encourage donc tous les acteurs du marché du papier et du carton, ainsi que les communes, à informer les citoyens de l'intérêt économique et écologique à maintenir cette filière de recyclage. Le geste citoyen du tri, que les suisses et les suissesses pratiquent avec assiduité, doit être encouragé et récompensé. Un geste essentiel pour favoriser une économie circulaire vers laquelle nos activités doivent désormais tendre. En outre, il est attendu qu'une nouvelle correction du marché intervienne avant la fin de cette année avec un retour à la normale pour les importations vers le marché chinois.

**Contact: David Crettenand, Président de l'ATRED
079/414.51.28 - davidcrettenand@redelec.ch**

L'Association des Transporteurs et Recycleurs de déchets du Valais Romand et du Chablais (ATRED VS-Romand/Chablais). Elle a pour but de défendre et de sauvegarder les intérêts professionnels de ses membres et de les représenter auprès des pouvoirs publics, des autres associations professionnelles et des tiers ; de réaliser des actions utiles à ses membres et à la communauté ; de promouvoir l'image professionnelle de ses membres ; de promouvoir l'économie circulaire.